

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de la date de la dernière date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.

Valais et Suisse	année	6 mois	3 mois
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.-	6.50	4.-
Envoi par numéro	15.-	7.80	4.40

ANNONCES:
Canton Suisse-Etranger

La ligne on son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		
Minimum d'insertion 1 franc			

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion.

AVIS

AVIS

A l'Etoile des Modes

Rue de Lausanne

Ancienne Maison Grillet-Morando

Rue de Lausanne

Madame SCHNYDER, Successeur, SION

Avise les Dames de Sion et des environs qu'elle continuera sa Grande Exposition de Chapeaux de Printemps et d'Eté

Jusqu'à PAQUES

à l'Hôtel de la Poste au 1^{er} étage

Immense choix de Modèles pour Dames, jeunes filles et fillettes, sortant des Premières Maisons de Paris et à des Prix défiant toute concurrence

ENTRÉE LIBRE

ENTRÉE LIBRE

LA BOUCHERIE Louis MOREL à Genève

17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'à dater de ce jour, elle expédie des viandes de première qualité, par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus au prix suivants:

Bœuf à bouillir depuis	Fr. 1.40 le kg.
à rotir	1.70 le kg.
Graisse de bœuf	1.40 le kg.
Poitrine mouton	1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRERES S.A.

SION

Magasins à l'Avenue de la Gare

Ameublements complets de tous styles :: Chambres à coucher :: Chambres à manger :: Salons :: Bureaux Linoleums :: Tapis :: Couvertures :: Plumes :: Glaces etc.

LITERIE COMPLETE

Installation pour hôtels, pensions, Villas etc. Devis sur demande :: Références :: Devis sur demande

Vente à terme !! Vente à terme

ON CHERCHE

pour saison d'été dans un Hôtel de Montagne, Cuisinière (cordon bleu).

Ecrire B. H. 530 poste-restante. SIERRE

TONDEUSES pour COIFFEURS
coupe garantie, 3 mm fr. 5.-
3 et 7 mm. fr. 5.50, 3 1/2 et 10 mm. fr. 6. Pour chevaux 3.50. Soignée 4.50.

Rasoirs diplômés
garantis 5 ans fr. 2.50. De sûreté fr. 3.50. Soigné fr. 4.50 à 2 lames dans un bel étui fr. 6.50

Ls. ISCHI, fabr. PAYERNE
Catalogue gratis

Bègles Méthode infallible pour tous retards mensuels. Ecrire Pharmacie de la Loire, Nr. 22 Chantenay à Nantes (France)

Oeufs à couvrir

Leghorn noires. la douzaine fr. 3.-
Poules ordinaire, (ital.) „ „ 2.-

S'adresser: Orphelinat des garçons, Sion

dentiers artificiels

nouveaux, anciens ou cassés, aux prix les plus élevés. Envois postaux sont réglés par retour. Meilleures références. Compte de chèque Société de crédit suisse.

Occasion



à vendre bon vélo
roue libre, double frein
Fr. 140.-

S'adresser au bureau du Journal.

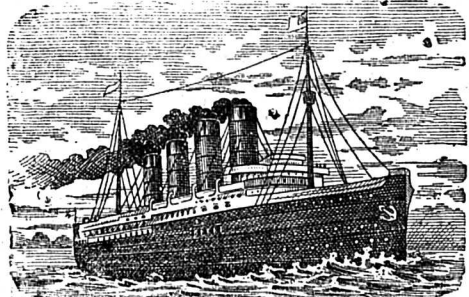
Boucherie Lehmann

Palud 13, Lausanne

expédie contre remboursement du bœuf à bouillir, 1^{re} qualité, et, poitrine de mouton à fr. 1.40 le kilo.

Emigration et passage
pour tous les pays d'Outre-mer aux prix et conditions les plus avantageux par

Jules Albrecht, horloger-bijoutier, Sion représentant de Zwiilchenburt S.A. Bâle, la plus importante et la plus ancienne Agence d'émigration de la Suisse. Approuvé par le Cercle d'Etat.



BOUCHERIE

Alfred Pellet à Genève

44, rue Terrassière

J'expédie par colis postaux 2 kg. 500 viande 1^{er} choix.

Bœuf à bouillir 1.40 le kg.
à rotir 1.70 „
viande congelée à bouillir 1.15 „



Donne au linge une blancheur de neige

BUREAU D'EPALLENS

Bureau de placement

sérieux et de confiance

demande et offre employés des deux sexes pr. Hôtel Restaurant, Pension et Famille

Rue de Bourg 10

LAUSANNE

Le tirage

de la Tombola de l'HARMONIE MUNICIPAL de SION est fixé au 13 Avril prochain !!

BOUCHERIE CHARCUTERIE CHEVALINE

Chemin neuf No. 2 Lucien ROSSIGNELLY TELEPHONE 4563

EAUX-VIVES

J'expédie contre remboursement à partir de 5 kg. la viande de cheval 1^{er} choix à partir de 1 fr. 20 le kg.

Rabais aux personnes qui en prennent une grosse quantité pour saler.

Saucisses Saucissons Viande hachée

Adresse télégraphique: Rossignelly Eaux-Vives, Genève

Graines Sélectionnées

Maison de confiance.

Louve 1 LOUIS BOVEY LAUSANNE

Potagères, Fourragères et de Fleurs. — Grand choix de Pois, Haricots, dans les dernières nouveautés méritant. — Oignons à planter. — Belle collection de Dahlias cactus en 520 variétés à des prix très avantageux. — Mastic Baërtschi (jaune) reconnu le meilleur pour la greffe. — Pâtée spéciale pour oiseaux insectivores.

GRANDS — Catalogue gratuit — DÉTAIL

Pâques 1912 Pâques

Dès le 1^{er} Avril prochain

La Confiserie Ad. Obrist

à côté de l'Hôtel de la Poste SION

mettra en vente un magnifique choix d'Oeufs et d'autres articles de Pâques.

Dernière nouveauté et de premier choix

Articles à 05 et 10 cts.

Grande variété de bonbons fins de toute première marque.

Voir les étalages.

Prix modéré. Service prompt et soigné.

EXPEDITIONS

FABRIQUE DE TREILLAGES

EN TOUS GENRES

Clôtures de Pares. - Garnitures de Façades. - Losanges pour Espaliers. Garnitures et Bordures de Jardins

Paillassons-Stores
POULLAILLERS
ET
TREILLAGES

J.-P. BREUZARD

Pavillons Rustiques
TRAVEAUX
et Réparations
EN TOUS GENRES

Depôt à VERSOIX, NYON et RENENS

S'adresser à

Mr. J. SPAHR, représentant, SION



MEILLEUR MARCHÉ

sain et nutritif sera votre café si vous faites usage du Café du malt Kneipp de Kathreiner. Faites en l'essai avec un mélange de 1/3, Kathreiner et 2/3, café colonial.

Grand Conseil

Séance de mardi 26 mars
Présidence de M. Anzévui.

La proportionnelle et la réduction du nombre des députés

Après avoir passé à l'ordre du jour sur une offre de M. le baron Léon de Werra de vendre à l'Etat son château et son domaine de la Souste d'une étendue de 258,435 m², évalués à francs 208,000 pour y établir une institution publique, le Grand Conseil reprend l'important débat sur la proportionnelle et la réduction du nombre des députés, objet qui occupe entièrement la séance et ne parvient pas encore à être liquidé.

Le président de la commission M. Henri Leuzinger expose éloquemment les motifs qui ont guidé la commission dans ses diverses propositions, après avoir remercié M. Couchepin, conseiller d'Etat, des belles paroles de concorde et de paix qu'il a prononcées à la séance de samedi. Il déclare que la commission s'associe à ces paroles et qu'elle écartera toute parole violente. Il tient d'abord à dissiper une équivoque; c'est qu'il n'est venu à l'idée de personne de transformer le banc du Conseil d'Etat en banc d'accusation, il a seulement paru à la majorité de la commission que l'interprétation de la Constitution concernant le droit d'initiative populaire était un peu trop large et ne cadrait pas avec l'esprit de l'initiative. Ce n'est qu'une question d'interprétation; le Conseil d'Etat n'a été suspecté en aucune façon dans la droiture de ses intentions (approbation). Ceci soit dit pour que le peuple sache bien que l'union entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil n'est pas ébranlée non plus qu'entre gens d'opinions différentes qui travaillent tous dans l'intérêt du pays.

L'initiative populaire a-t-elle une raison d'être? Oui. Déjà lors de la révision de la Constitution le Conseil d'Etat proposait de réduire le nombre des députés en élevant le quota électoral à 1200 âmes; le Grand Conseil n'a pas adopté cette manière de voir, puis est venue la motion Seiler que le Grand Conseil n'a pas admis non plus.

M. Leuzinger passe en revue la députation de divers cantons et constate que le Valais est un de ceux qui possèdent la plus forte députation en regard à sa population. La réduction se justifie d'autant plus qu'on ne saurait où loger de nouveaux collègues, les finances actuelles de l'Etat ne permettant pas la construction d'un « palais du parlement ». L'initiative est donc opportune; mais l'initiative est la question de savoir si la solution qu'elle propose est la meilleure. Tel n'est pas le cas; en proposant un chiffre fixe de 100 députés et en prenant pour base le chiffre d'électeurs, l'initiative crée des difficultés quant à la répartition des fractions entre districts; elle aurait pour conséquence de faire nommer à chaque élection une dizaine de députés « ambulant » qui représenteraient tantôt un district tantôt un autre et elle serait la cause de nombre de ces odieux recours électoraux parce qu'elle s'appuie sur les listes d'électeurs. Il est beaucoup plus avantageux de prendre pour base soit la population totale, soit la population suisse.

On ne peut pas admettre non plus la proposition de M. A. Seiler, de réduire le Grand Conseil à 80 membres; car cette réduction se ferait au détriment de la députation de la campagne. Quel Grand Conseil aurions-nous, s'il n'était composé que de grands hommes, avocats ou autres, toujours occupés, toujours affairés et qui n'ont pas le temps de siéger dans les commissions.

La commission propose de prendre pour base la population suisse parce qu'elle est plus conforme à notre droit public; au peuple suisse se il appartient le droit de diriger ses destinées; logiquement le Grand Conseil doit être l'image de la population suisse. En pratique les députés ne représentent pas les intérêts de la population étrangère, qui souvent constitue pour la population indigène une rivalité. M. Leuzinger cite le cas du district de Rarogne: « Comment vous représentez-vous, dit-il, la députation conservatrice de ce district chargée de défendre les ouvriers italiens socialistes de Goppenstein? Cette base conduit à de véritables absurdités parce que le plus souvent il s'agit d'agglomérations passagères d'étrangers qui sont dans un district au moment du recensement et des élections et lorsque les députés nommés arrivent au Grand Conseil, ils ne représentent plus rien. »

Le projet du Conseil d'Etat propose également l'introduction de la proportionnelle. La majorité de la commission ne peut admettre que, dans un contre-projet à une initiative ne demandant que la réduction du nombre des députés on puisse substituer un système électoral à un autre.

M. Leuzinger nous apprend que la commission était composée de quatre partisans de la proportionnelle, de quatre adversaires et d'un indécis et l'indécis — c'est lui-même — mais deux des partisans de la proportionnelle se sont séparés de leurs amis sur la question de l'interprétation de la Constitution, ce qui a permis à la commission de former la majorité proposant de disjoindre les deux questions.

Les motifs qui ont dicté sa décision à la majorité de la commission, c'est qu'il y a deux formes de révision de la Constitution; l'une émanant du peuple et l'autre du Grand Conseil. Lorsque c'est le peuple qui prend l'initiative, la question d'opportunité se trouve tranchée par le fait même; dans le cas contraire, le Grand Conseil doit d'abord se prononcer en deux débats sur l'opportunité de la révision; ensuite seulement intervient le décret à soumettre au peuple. Dans le cas présent l'opportunité n'a été tranchée que sur la réduction du nombre des députés, sur laquelle seule le peuple a voulu se prononcer.

La commission estime qu'il n'est pas possible de faire porter la révision sur des points dont l'opportunité n'a pas été tranchée. On dira que cette interprétation est trop restrictive mais dans une Constitution aussi essentiellement démocratique que la nôtre, nous croyons devoir rester dans l'esprit de la loi en agissant ainsi.

La proportionnelle constitue un principe électoral nouveau; elle substitue le parti au citoyen. Elle va beaucoup plus loin que la réforme proposée par l'initiative.

En dehors de cela, il faut considérer qu'on risque de faire sombrer le bateau de l'initiative en y adjoignant la proportionnelle et que le peuple ne pourrait clairement se prononcer sur les deux questions à la fois.

Enfin, la commission propose de maintenir le nombre de suppléants, égal à celui des députés. M. Leuzinger rappelle à exposer les motifs de cette attitude, lorsque M. Biolley vient déclarer que le Conseil d'Etat abandonne à ce sujet son projet primitif, ce qui met fin à la discussion sur ce dernier point.

M. Dr. H. Seiler, conseiller d'Etat défend les propositions du Conseil d'Etat. Il est appuyé par son collègue, M. Biolley, qui annonce une légère modification dans ces propositions en ce sens que la question de la proportionnelle formerait un article séparé (84 bis) ceci afin de permettre au peuple de se prononcer séparément sur les deux questions. Le Conseil d'Etat abandonne également sa proposition d'introduire la proportionnelle par voie d'arrêté pour les prochaines élections en attendant la révision de la loi électorale.

M. Biolley manifeste son étonnement d'entendre émettre des scrupules en faveur du respect de la Constitution de la part de députés qui sont partisans du système majoritaire, système qui est précisément en contradiction avec la Constitution: « Ce dit la base? Elle déclare que la souveraineté réside dans le peuple tout entier; or, avec le système majoritaire, cette souveraineté ne réside que dans la moitié plus un du peuple. Que dit encore la Constitution? Elle proclame l'égalité des citoyens or avec le système majoritaire, la moitié moins un des citoyens est sous la tutelle des autres. Que dit encore la Constitution? Elle dit qu'il n'y a plus de privilèges; or le système majoritaire crée deux régimes électoraux, c'est-à-dire deux situations différentes aux citoyens suivant qu'ils habitent une région ou une autre du pays. Nous ne voulons plus d'un système aussi injuste!

Il ne faut pas me représenter parce que je soutiens la proportionnelle, comme un théoricien; je ne suis pas de ces rêveurs. J'ai fait assez de politique pratique pour qu'on puisse s'en souvenir! »

M. Biolley passant ensuite en revue certaines objections de procédure émises par la commission, dit que le système proportionnel, loin de substituer le parti à l'individu est plus respectueux des droits du citoyen que le système majoritaire et il maintient avec énergie le point de vue déjà soutenu par MM. Couchepin et H. Seiler, savoir la parfaite constitutionnalité du contre-projet du gouvernement et le danger pour les pouvoirs publics de se lier les mains eux-mêmes en présence d'une initiative populaire, qui pourrait revêtir un caractère démagogique inadmissible. Il fait également ressortir que l'initiative diminue la possibilité des cercles et par le fait même modifie le système électoral. L'initiative n'est pas d'ailleurs l'œuvre du peuple entier qui compte 30,000 citoyens, mais seulement d'une faible partie, 7 à 8000 citoyens.

En terminant, l'honorable Chef du Département de l'Intérieur tient à protester bien haut contre le reproche adressé au Conseil d'Etat de s'être mis hors de la Constitution.

M. Henri Leuzinger réplique qu'il ne croit pas qu'il ait à craindre une initiative révolutionnaire, surtout pas d'un peuple comme le peuple valaisan; si cependant cela pouvait se présenter, le Grand Conseil, c'est bien simple en principe serait le rejet. Concernant la proportionnelle, il est aussi d'avis que la question soit soumise au peuple et il sera le premier à voter l'opportunité, mais il faut qu'elle soit soumise au peuple pour elle-même.

M. Graven vient faire une proposition nouvelle que le principe de la réduction du nombre des députés soit admis; puis, qu'on discute dans cette session, en premiers débats, sur l'opportunité de l'introduction de la proportionnelle et en seconds débats à la session de mai. Les deux questions seraient ensuite soumises séparément mais le même jour à la votation populaire.

En présence des nouvelles propositions faites, son par le Conseil d'Etat soit par M. Graven, M. Couchepin propose d'interrompre le débat pour que ces propositions puissent être soumises à la commission. Il fait remarquer en outre qu'une des propositions de l'initiative serait contraire à la Constitution fédérale et qu'il faudra aussi examiner ce point.

La proposition de renvoi est votée sans opposition; le débat sera repris jeudi comme il y a encore plusieurs députés inscrits, il est probable qu'avec toute la loquacité dont ils font preuve il y en aura pour toute la séance et encore...

Séance de mercredi 27 mars
Présidence de M. Anzévui.

Le château de Mageren

A l'ouverture de la séance, M. le député Salzmann propose de renvoyer au Conseil d'Etat pour examen l'offre faite par M. le baron Léon de Werra de vendre son château et son domaine de la Souste à l'Etat, en prévision d'œuvres sociales telles que asile pour les vieillards, hôpital cantonal, etc., pour lesquelles des fonds ont déjà été versés par de généreux donateurs.

M. Bargener, président du Conseil d'Etat répond: « Il me semble en effet que la lettre de M. de Werra revêt un caractère de pétition et à ce titre, j'avais espéré que le Grand Con-

seil ne passerait pas simplement à l'ordre du jour sur cette demande, mais lui ferait l'honneur d'un examen par le Conseil d'Etat et par une commission. Je propose qu'il en soit fait ainsi. »

Cette proposition est adoptée et la lettre renvoyée au Conseil d'Etat pour préavis.

Assurance obligatoire contre l'incendie

M. Joseph de Stockalper développe sa motion demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de l'introduction de l'assurance immobilière obligatoire contre l'incendie et de faire rapport à ce sujet à la session de novembre.

M. Dr. H. Seiler, Chef du Département des Finances, déclare accepter avec plaisir cette motion; mais demande à ce que le Conseil d'Etat ait le Grand Conseil ne fixe pas la date de la présentation du rapport.

M. Defayes constate avec plaisir que l'assurance immobilière obligatoire contre l'incendie est en train de conquérir les esprits en Valais. Il rappelle qu'il y a vingt ans une motion dans le même sens, faite par un député de Martigny, n'avait pas trouvé grâce, devant le Grand Conseil. Aujourd'hui elle est reprise précisément par des représentants de cette partie du pays (Haut-Valais) qui lui avaient fait échec. Il espère que les motionnaires ont sondé l'opinion de la population avant de lancer leur proposition qu'il salue comme un large progrès. « Il est temps, dit-il, en terminant, que nous prenions les mesures préventives afin d'éviter les trop nombreux sinistres qui ont éprouvé le canton et que ne soyons pas toujours obligés de faire appel à la générosité de nos Confédérés (Approbations). »

M. de Stockalper remercie M. Seiler d'avoir bien voulu accepter l'étude de la question et déclare que les motionnaires acceptent de laisser toute latitude au Conseil d'Etat sur l'époque à présenter le rapport demandé.

C'est dans ce sens que la motion est adoptée.

Subventions scolaires

M. Maurice Troillet, président de la commission chargée de l'examen du projet de répartition des subventions scolaires, propose de renvoyer cet objet à la session de mai de manière à ce que l'angoissant question des arriérés aux communes puisse être tranchée définitivement. Ces arriérés s'élevaient à fin 1910 à un demi-million.

M. Burgener, Chef du Département de l'Instruction publique répond que le Conseil d'Etat ne suppose pas au renvoi. Il est en effet nécessaire de changer la situation provisoire actuelle et de sortir de l'ornière dans laquelle le char des subventions scolaires s'est embourbé. On ne pourra en sortir qu'en modifiant le taux de répartition en attribuant la plus grande part des subventions à payer les arriérés aux communes pour constructions scolaires.

Le renvoi est voté.

Le bâtiment de la Caisse hypothécaire

MM. François Troillet et Salzmann rapportent sur la question de la construction d'un bâtiment de la Caisse hypothécaire.

La commission estime que le Grand Conseil n'est pas compétent. Le Conseil d'Etat lui-même, dans son message, n'est pas entré en matière. Elle propose en conséquence de laisser aux organes de la banque le soin d'agir au mieux de ses intérêts et sous leur responsabilité.

Cette proposition est adoptée.

Règlement du tribunal cantonal

Le Grand Conseil adopte en globo le règlement du tribunal cantonal concernant la répression des fraudes alimentaires.

Crédits supplémentaires

MM. F. P. Troillet et Salzmann rapportent sur les demandes de crédits supplémentaires suivants qui sont accordés:

Réfection d'un tronçon de 30 mètres de la route du St-Bernard au lieu dit « Combe » entre Liddes et Bourg-St-Pierre, fr. 2500.

Réfection du pont de la Bâtaz fr. 1700.

Réfection du pont sur le Rhône de la route Sion-Vex fr. 750.

Solde pour la construction de la halle de gymnastique et du secrétariat des apprentis-sages fr. 13796.40.

Indemnité supplémentaire à l'abbaye de St-Maurice pour la transformation de son école moyenne en école industrielle inférieure, fr. 6000.

Cours préparatoire du Collège de Brigue, fr. 1100.

On se souvient que le Grand Conseil a décidé la suppression de ces cours; mais comme il était déjà ouvert quand cette décision est intervenue, on a dû le maintenir pour cette année. Une explication s'en suit entre la commission et M. Burgener, Chef du Département.

Sur la proposition de la commission, le Grand Conseil ratifie le règlement d'exécution de la loi sur l'enseignement secondaire avec ce seul amendement que le délai fixé aux communes pour amener leurs écoles moyennes conformément aux nouveaux programmes est prolongé d'une année, soit jusqu'au cours de 1913-14.

Demain le Grand Conseil abordera en seconds débats la séparation de Salvagnon-Vernayaz et reprendra le débat sur la proportionnelle et la réduction du nombre des députés.

Il est infiniment probable qu'il adoptera la proposition transactionnelle présentée par M. M. Graven, puisque cette dernière permettra de soumettre au peuple la question de l'opportunité de la proportionnelle le même jour que l'initiative. D'autant plus que le Conseil d'Etat a renoncé à faire application du nouveau système par voie de décret pour les prochaines élections.

On peut donc considérer comme dès maintenant acquis que le système proportionnel n'attend plus que le verdict populaire pour être admis dans notre canton. Comme le peuple s'est déjà prononcé deux fois en faveur de la réforme, il paraît logique que le vote soit affirmatif.

Faits divers

SION — Harmonie Municipale

Le tirage de la tombola de l'« Harmonie municipale » de Sion a été fixé au 13 avril prochain.

La cueillette des lots, qui a déjà commencé à domicile, promet d'être des plus fructueuses, et comme il reste encore des billets de tombola à placer, que les personnes désireuses d'en acheter se hâtent, car les étalages se garnissent rapidement de très beaux lots, et les chances de gain seront très nombreuses.

SION — La loterie des Saisons

Voici la liste des principaux lots gagnants de la loterie en faveur de la station de repos des employés fédéraux aux Mayens de Sion: Lot de 30,000 frs. n. 88,403; lot de 10,000 frs. n. 96,722 et 249,545; 3ème lot de frs. 5000 n. 19,663 et 89,728; 4ème lot de frs. 2000, nos. 607,46,620, 172,000, 238,184 et 291,190.

Accident

Lundi, un ouvrier de l'usine électrique du Bois-Neuf, occupé à nettoyer une machine, s'est fait prendre un bras et a eu celui-ci complètement arraché.

Arrestation

Sur mandat du juge-instructeur de Sion, la police genevoise a arrêté à Perly, un nommé J.-A. maulpé de vol.

Eclipse partielle de lune

C'est durant la nuit du 1er au 2 avril prochain que doit avoir lieu une petite éclipse de lune. L'ombre projetée de notre terre glissera sur le limbe astral au sud-ouest de la blonder Phœbé, entre 10 h. 27 et minuit 4 minutes. Un peu avant et un peu après ces deux instants la pénombre terminera légèrement ces contrées du pôle sud de notre satellite, phénomène bien remarquable à l'aide de simples jumelles.

La partie éclipsée n'occupera guère que le cinquième du disque lunaire, partie assez grande cependant pour attirer l'attention des observateurs. Sur la lune, la région éclipsée correspond à celle qui s'étend entre la timbe austral, du mont Doerfel au gigantesque cratère de Tycho.

Assemblée conservatrice

Les Assemblées du Parti conservateur-progressiste de la Ville de Sion sont convoqués pour le vendredi 29 mars courant à 8 heures 1/2 du soir, à la grande salle de la Maison populaire pour délibérer sur les propositions du Conseil municipal de la Ville de Sion soumises à l'Assemblée primaire du 31 mars courant.

Le Comité, exécutif du Parti.

Chronique agricole

Influence des cailloux sur la qualité des vins

On sait que beaucoup de grands vins sont obtenus dans les sols contenant une proportion de cailloux qui les rend impropres à toute autre culture que celle de la vigne. On considère, en effet, comme infertiles la plupart des terres fermant plus de 50% de cailloux.

En étudiant la composition du sol des vignobles de diverses régions de la France, M. Chappaz a constaté que la qualité du vin est presque toujours en raison directe de l'abondance des cailloux. Les vins de plaine du Midi sont récoltés dans des terres contenant 50 à 100 grammes de cailloux, ou gravier par kilos; les vignobles des côtes en renferment au contraire, de 150 à 700 grammes. En Bourgogne, on ne trouve jamais plus de 80% de terre fine dans les sols de grands crus. C'est surtout dans le Bordelais que l'influence des cailloux est manifeste. L'auteur a relevé 60% de cailloux pour les crus bourgeois du Médoc; 54% pour les seconds crus; 72% pour le Château-Labour, premier cru.

Les cailloux ont surtout pour effet de retarder l'évaporation de l'humidité du sol et d'empêcher la chaleur pendant le jour.

L'élevage du porc

(suite)

On nous écrit de Braimois:

Le porc est un animal pour ainsi dire universel. On le rencontre à peu près dans tous les pays, car le soin d'un élevage très facile. Il est surtout précieux pour la ferme, il s'engraisse vite et à peu de frais, utilise tous les débris alimentaires, et rend relativement plus de viande et de graisse que tout autre animal de boucherie. C'est donc avec raison qu'on s'occupe de plus en plus de son élevage.

Comme pour tout élevage, on garde des sujets de choix. Pour le verrat, on préfère des formes arrondies, une petite tête, des reins aussi courts que possible qui soient moins sujets à se déformer. Les truies, au contraire seront choisies bien longues, avec un nombre suffisant de mamelles, sinon tous les petits ne pourront pas être allaités en même temps, ceux qui doivent attendre, crient, la mère s'agite, se lève, se recouche et peut facilement écraser l'un ou l'autre. Toutefois s'ils étaient trop nombreux, n'hésitez pas à sacrifier les plus chétifs pour le bien de ceux que vous garderez.

Il faut avoir soin d'être présent quand la truie, met bas, et bien la surveiller jusqu'à la fin de l'opération, afin qu'elle ne mange pas l'arrière-faix, ce qui est souvent cause qu'elle lèverait ensuite sa progéniture. La litière doit être très courte, pour que les petits ne s'y embarrassent pas, leurs mouvements étant encore faibles et délicats. Il arrive que la truie se montre méchante au début, il faut alors prendre les plus grandes précautions et, s'il est nécessaire, lui mettre une muselière. Ordinairement elle s'adoucit peu à peu. Si tel n'était pas le cas et qu'elle continuât à être cruelle, il faudrait s'en faire au plus vite car ce serait un sujet tout à fait impropre à la reproduction. D'ailleurs on conseille de ne pas garder trop longtemps les mêmes truies, à

moins qu'elles n'aient des qualités exceptionnelles: en vieillissant, elles deviennent moins bonnes pour leurs petits. Dans certains pays on les engraisse après leur première mise-bas. Très souvent, pour ne pas dire toujours, la truie maigrit lorsqu'elle se sent épuisée. Quelques personnes mal renseignées s'en effrayent et croient qu'elle dépérit. C'est tout simplement la conséquence de l'allaitement. Dès qu'on aura sevré les porcelets, elle reprendra ses forces et son aspect rassurant. Il faut naturellement avoir soin de très bien la nourrir, favoriser la sécrétion du lait, car si celui-ci se perd, il revient difficilement. Après 5 à 6 semaines au plus tard, on sevré complètement les petits. Dans ce but on les y habitue en les isolant pendant quelques heures les jours qui précèdent la séparation absolue.

Les pores destinés à l'engraissement recevront une forte ration de production. Mieux on les soigne, plus vite ils s'engraissent, et par conséquent économie de temps et de nourriture. On choisira aussi des races s'engraissant facilement et vite, ayant une ossature plutôt réduite et produisant beaucoup de viande et de graisse. On recommande vivement la grande race blanche, dite Yorksire, qui donne généralement de très bons résultats. Il est indispensable de castrer le verrat en vue de la boucherie, sinon sa peau reste dure, très épaisse, et toute sa chair garde une forte odeur désagréable. En ce qui concerne la truie il y a du pour et du contre. Il est certain que, dans les circonstances anatomiques ordinaires, elle conserve plus de vivacité et donne une viande plus fraîche et plus appétissante. Mais, au moment des chaleurs, elle perd l'appétit et maigrit, sensiblement dans l'espace de deux ou trois jours, ce qui n'a pas lieu si elle est castrée. Il faut également se garder d'abattre une truie au moment des chaleurs, car à cette époque la viande a un très mauvais goût.

Le porc s'engraisse très bien avec les aliments farineux: les pommes de terre, la farine d'orge et de maïs, ainsi qu'avec les carottes les betteraves et d'autres racines. La cuisine rend ces aliments plus faciles à digérer. C'est un mauvais procédé que d'arracher les feuilles des betteraves avant la maturité de la racine; celle-ci est entravée dans sa croissance et ces feuilles ne constituent qu'une nourriture très médiocre. De plus, il ne faut jamais faire fermenter ces feuilles dans des cuivres pour les fourrager ensuite. Par la fermentation, elles perdent le peu de principes nutritifs qu'elles contiennent, subissent un commencement de corruption, dégagent une très mauvaise odeur et peuvent rendre malade l'animal qui en mange.

Après chaque repas, il faut nettoyer avec soin les auges. Si les débris d'aliments y séjourneraient trop longtemps, ils se transformeraient en fermentis et font aggraver les repas suivants. Le sel est aussi nécessaire à l'alimentation du porc. On conseille d'y ajouter de temps à autre un peu de fleur de soufre; c'est un léger purgatif qui donne un certain parfum à la viande.

Les règles d'hygiène ont une grande importance et c'est à tort qu'on se figure que le porc peut s'en passer. Il aime la propreté, le grand air et les bains, aussi bien que tout autre animal. Voilà pourquoi l'éleveur intelligent lui prépare de bon logements, les fait approprier aussi souvent qu'il est nécessaire, y met une litière abondante, et tient, autant que faire se peut, de l'eau propre à sa disposition.

Bulletin commercial

Situation. — Le temps a été favorable aux travaux agricoles pendant la dernière semaine. Les terres sont ressuyées et les semailles dans les champs, comme le fassoilage des vignes, s'opèrent dans de bonnes conditions. Ces travaux vont être poussés activement cette semaine. Les nouvelles des céréales d'hiver sont bonnes en général.

Grains et farines. — Les marchés aux grains sont moins bien suivis et surtout moins approvisionnés depuis que la culture peut vaquer à ses travaux de saison; les cours des céréales n'en sont que mieux tenus. Des marchés à l'étranger, on envoie des cours en hausse dans les plus grandes proportions conséquence de la grève des mineurs anglais qui a apporté des entraves aux transports par terre et par mer.

A Marseille, on paie les blés russes de 22 fr. 25 à 23 fr. 50 et ceux du Danube 21 fr. 25 les 100 kilogs.

Engrais. — La hausse se constitue normalement sur le nitrate de soude, qu'on paie actuellement 26 fr. 85 les 100 kilogs. Le livrable 26 mai est un peu moins cher; 25 francs 60. Les stocks diminuent, paraît-il rapidement et il y a en perspective de grands besoins. On escompte, surtout en France, une augmentation de 5% des engraisements betteraves, comparativement à 1911.

Miel. — Prix du kilog: Yverdon, 3 fr. 60; Neuchâtel 2 fr. 20; Délémont 2 fr. 40; Lausanne 4 francs; Sion 2 fr. 20 à 2 fr. 40.

Comment faut-il sulfater?

Du « Nouvelliste vaudois »: MM. Charles Mallet (Genève) et William de Luc (Nyon) ont soulevé à la réunion de la Société d'agriculture de la Suisse romande, qui a eu lieu jeudi à Lausanne, la question de la lutte contre le mildiou et du sulfatage sous la feuille.

M. Honzger a expliqué qu'il avait obtenu une bonne adhérence de la bouillie sur les feuilles en y mélangeant de la mélasse. Il s'est servi du matériel ordinaire, mais en retournant le jet et en cherchant sous les feuilles. Le travail est plus long, mais il n'est pas inutile. Il existe aussi un double jet en T que l'on adapte facilement au pulvérisateur ordinaire.

M. Eugène Poudret (Lausanne) a un vigneron très observateur qui, depuis trois ans, sulfat par-dessous les feuilles et cela lui a toujours très bien réussi.

M. Brière, expert forestier à Vevey, qui a essayé les doubles jets a constaté que les pom-

pes ne sont pas assez fortes pour les alimenter tous également. Le plus souvent, on se bornait à prendre deux rangs, un à droite, l'autre à gauche, aujourd'hui, les vigneronniers veulent aller plus vite; ils prennent quatre rangs deux à droite, deux à gauche; ils font ainsi de la mauvaise besogne. Si l'on peut encore admettre ce système au premier sulfatage, il n'en est plus de même pour ceux qui suivent alors que les feuilles se sont développées.

M. William de Luc est d'avis qu'on doit sulfater dès les premiers jours qui suivent l'attachage, alors que les feuilles sont retournées. M. Brière partage cet avis; il a insisté sur la nécessité de ne pas attendre que toutes les vignes soient attachées pour commencer à sulfater. Pendant que les femmes attachent il faut que les hommes, à l'autre bout, commencent à sulfater. Il y a urgence à hâter le premier sulfatage.

Marché-concours intercantonal d'animaux gras à Lausanne

Sous la haute direction du Département de l'Agriculture du Canton de Vaud, un marché-concours de bétail gras des races tachetée-rouge et d'Hérans, bœufs, vaches, bœuves, génisses et veaux appartenant à des propriétaires domiciliés dans l'un des cantons de Vaud, Genève et Valais, sera organisé à Lausanne, place de Milan, sous la gare centrale, le 2 avril prochain.

Pour être admis à concourir, les conditions suivantes doivent être observées.

Pour chaque animal, l'exposant doit fournir une déclaration signée de l'inspecteur du bétail, attestant que l'animal est sa propriété depuis au moins 3 mois. Pour les bœuves il faut y joindre un certificat de castration.

Les animaux doivent être rendus sur place pour 8 heures du matin. Ils seront accompagnés d'un bulletin de pesage datant de 3 jours au plus.

Il ne sera perçu ni finance d'inscription ni d'entrée.

Une somme de 4000 francs sera affectée aux primes.

Les inscriptions seront reçues par la « Direction des Domaines de la Ville de Lausanne ». Communiqué.

Nouvelles de la Suisse

A la frontière italienne

Depuis le récent attentat contre le roi d'Italie, la police italienne a considérablement renforcé la surveillance des voyageurs à la frontière tessinoise. Les douaniers eux-mêmes, ont reçu l'ordre de collaborer à cette surveillance.

Plusieurs journaux italiens ont répandu le bruit que des anarchistes qui séjournaient à Chiasso, se faisaient passer pour des correspondants de journaux. Cette histoire est inexacte. Les étrangers qu'on a vus à Chiasso étaient bien des journalistes qui, en raison de la censure exercée par la police italienne, étaient obligés de se rapprocher de la frontière suisse pour pouvoir expédier leurs télégrammes. Ces journalistes étaient adroitement surveillés par des agents de la police italienne de sûreté.

Un drame

Dans un accès de jalousie, le boucher Edouard Jaggi, à Bâle, âgé de 48 ans, a tué sa femme âgée de 40 ans, en la criblant de coups de couteau. Il s'est ensuite suicidé en se tirant un coup de revolver.

Le temps qu'il fait

On signale à la station météorologique centrale de Zurich une température très élevée dans les départements méridionaux de la France.

A Biarritz, le thermomètre marquait lundi 26 degrés centigrades à l'ombre. A Paris, le thermomètre indiquait 12 degrés lundi matin.

La chaleur se fait aussi sentir plus au nord. Les pluies abondantes de ces jours derniers exercent une heureuse influence sur la végétation.

Exploits de grévistes

Les ouvriers peintres de Zurich qui sont actuellement en grève, commencent à montrer quelque énervement; ils poursuivent ceux de leurs camarades qui travaillent et les injurient. L'un de ces derniers a été blessé à la tête par un gréviste. La police est intervenue.

Collision d'autos

Une violente collision s'est produite à Zurich entre deux automobiles marchant à toute vitesse. L'une des voitures a été complètement démolie. Les occupants n'ont pas été sérieusement blessés.

Mouvement ouvrier

Un violent mouvement ouvrier se dessine à Saint-Gall. Les relieurs, les charpentiers, les tapissiers et les gypsiers demandent tous une augmentation de salaires et une diminution des heures de travail. On ne sait pas encore comment se terminera ce nouveau conflit.

Vandalisme

A Pedrinat (Tessin), un vandale a coupé dans l'espace de quinze jours, 150 souches de vigne. Un habitant du village, sur lequel pèse des soupçons, a été arrêté.

Epilogue d'un drame

La Cour d'assises de Berne a condamné à quatre ans de maison de correction, aux frais et à 26,500 francs de dommages-intérêts, le nommé Brunschwyler, ancien légionnaire, qui dans la nuit de Noël, à Berne, au cours d'une querelle, avait frappé mortellement d'un coup de couteau le comptable Juni.

Echos

Le prophète de Silésie

A Kormghütte, la police vient d'arrêter un nommé Barys, qui, sous le nom de « Prophète de la Silésie », a, pendant plusieurs années exploité la crédulité publique.

Barys, ancien ouvrier mineur, avait installé dans la villa qu'il habitait une chapelle des miracles. C'était une pièce longue, au fond de laquelle se trouvait un autel avec le buste de Saint-Antoine, entouré de cierges et de fleurs. Au moyen d'un dispositif caché, Barys faisait remuer le buste quand les visiteurs avaient déposé leur obole sur une assiette placée à l'entrée de la chapelle. C'était là ce qu'il appelait « invoquer l'esprit de saint Antoine ». Le rusé personnage donnait ensuite ses consultations, qui portaient spécialement sur le destin des morts, sur la découverte des voleurs, des objets volés ou égarés. Dans tout le pays, la réputation du « Prophète » était bien établie et tout ce qu'il disait était parole d'Évangile.

Il avait dit à une pauvre veuve que son mari se trouvait sur une grande mer et qu'il n'était pas encore arrivé au purgatoire. Le « Prophète » consentait à hâter son entrée au ciel si la veuve lui donnait 300 francs pour dire des messes. La pauvre femme ne put réunir que 20 francs, qu'elle apporta au maître escroc. Comme celui-ci persistait à réclamer la somme totale, la malheureuse dupe dans un accès d'indignation, alla le dénoncer à la justice.

Jupes entravées et marchepieds

Une grave question se pose à Boston au sujet des jupes entravées. Les femmes devront-elles renoncer à cette mode peu pratique ou faudra-t-il abaisser les marchepieds des véhicules publics?

Mme Clark, présidente d'un club féminin et qui a groupé derrière elle dans une même protestation les membres de cent cinquante clubs de femmes, n'hésite pas:

« Nous n'allons pas abandonner notre mode parce que les marchepieds sont trop hauts, déclare-t-elle impérativement. Qu'on les abaisse! Les femmes prétendent s'habiller comme elles le veulent et exiger qu'elles abandonnent la jupe entravée, s'il leur plaît de la porter, est outrageant. »

Nouvelles à la main

Lu dans un journal genevois: « Cet asile d'aliénés a le bonheur d'être dirigé par un homme qui s'y connaît puisqu'il fut longtemps député. »

NOUVELLES DIVERSES

Les bandits en automobile

Lundi matin, à 8 h. 30, une automobile de luxe, à carrosserie bleue et jaune, portant le numéro 170 W-I, que deux chauffeurs de la maison de Dion-Bouton allaient livrer à Nice, au colonel comte de Rougé, suivait la route nationale en traversant la forêt de Sénart et le territoire de Montgeron, près de Villeneuve-Saint-Georges, lorsque quatre individus, agitant leurs mouchoirs, firent signe au mécanicien d'arrêter. Celui-ci ralentit son allure et stoppa.

Les quatre individus s'approchèrent. L'un d'eux s'écria: « C'est celle-là qu'il nous faut! » Et sortant un revolver de sa poche, il fit feu sur le mécanicien. Le malheureux fut tué sur le coup. Le chauffeur, qui se tenait aux côtés du mécanicien, sauta à bas de la voiture et réussit à prendre la fuite. Les bandits déchargèrent à plusieurs reprises leurs revolvers dans sa direction. Il fut légèrement blessé à la main.

A cet instant, deux autres individus, cachés dans la cabane d'un cantonnier, située à proximité, venaient se joindre aux quatre malfaiteurs et prenaient place à leurs côtés dans l'automobile.

Après quoi, le cadavre du mécanicien ayant été jeté sur la route, les bandits reprirent à toute vitesse le chemin de Paris. Un cycliste a déclaré les avoir aperçus près de Villeneuve-Saint-Georges.

Dependant le chauffeur blessé, un nommé Cerisol, demeurant à Buteaux, était parvenu à la mairie de Montgeron, où il donna l'alarme. On s'empressa autour de lui. Le parquet de Corbeil fut avisé téléphoniquement, ainsi que les services de la sûreté générale et de la sûreté. Au même instant, deux charretiers, employés chez un cultivateur de la localité, M. Fosse, ramenaient à la mairie, le cadavre du mécanicien.

Dès que la police eut été informée de cet abominable attentat, MM. Faivre, chef de la première brigade mobile de la sûreté, se sont rendus sur les lieux du crime, accompagnés de plusieurs inspecteurs. Des ordres ont été donnés pour que toutes les portes de Paris soient soigneusement gardées, ainsi que les gares, par des agents de la sûreté.

Dans les airs

L'aviateur Frantz, sur biplan, accompagné des deux passagers, MM. Perlo et Frangeois, a atteint hier matin, à Chartes (France), une hauteur de 2125 mètres, battant le record de Prévost qui était monté à 2100 mètres.

Hier après-midi, l'aviateur Kleine, de Munich-Gladbach, qui évoluait dans la lande à Dusseldorf, avec un biplan, est tombé d'une hauteur de cent mètres en voulant faire un vol plan.

L'aviateur s'est tué.

Explosion dans une mine

Une dépêche de Bluefield, dans la Virginie, annonce qu'une explosion s'est produite dans une mine, à Jed. Quatre-vingts mineurs ont été ensevelis.

Sur la frontière hispano-portugaise

On signale depuis quelque temps, une certaine effervescence sur la frontière hispano-portugaise ainsi que dans les milieux monarchiques portugais.

Le ministre du Portugal à Madrid, a adressé à plusieurs reprises des représentations à M. Canalejas qui a donné l'ordre au gouverneur des provinces frontalières de redoubler de vigilance et de ne pas tolérer la préparation du complot monarchique sur le territoire espagnol.

La grève noire

A la Chambre des communes, M. Asquith annonce que la conférence entre patrons et mineurs a échoué définitivement.

M. Mac Kenna annonce ensuite que le gouvernement maintient son projet de salaire minimum. Ce projet n'a pas été discuté lundi parce qu'on espérait que la conférence entre patrons et mineurs aboutirait à un arrange-

ment et qu'il serait possible d'amender le projet.

Quelques instants plus tard, M. Asquith quittait le Foreign-Office pour se rendre aux Communes où la discussion du bill venait d'être reprise. M. Asquith déclara qu'en dépit des efforts du gouvernement aucun accord n'avait pu intervenir et qu'en conséquence il n'y avait plus d'autre ressource que de voter le bill le plus tôt possible.

LONDRES, 27. — Les efforts tentés par le gouvernement pour terminer à l'amiable la grève ont subi encore une fois un échec. Les représentants des propriétaires et des mineurs se sont réunis à 2 h. 45. Mais grande fut la surprise des curieux massés aux abords du Foreign-Office, quand, cinq minutes après, une partie des propriétaires en ressortaient et déclaraient qu'ils avaient quitté la conférence, écartés par les demandes des grévistes qui réclamaient 5 shillings pour les mineurs adultes et 2 shillings pour les jeunes gens. C'était la rupture définitive.

Le roi a renoncé à se rendre au grand steeple-chasse national, la course d'obstacles la plus importante de cette année, la continuation de la grève des mineurs le mettant dans l'impossibilité de quitter Londres.

L'action navale italienne

Suivant des nouvelles de source turque, un croiseur italien s'est montré hier devant Beyrouth, puis s'est éloigné. Des vaisseaux de guerre italiens ont aussi fait leur apparition à Selefek en face de Chypre et près de Mytilène.

Entre Smyrne et Mytilène le vapeur anglais « Richard-Grey » a été arrêté par quatre torpilleurs italiens et soumis à une visite.

Dernière Heure

Les troubles au Mexique

NEW-YORK, 27. — D'après des dépêches non officielles de Mexico, les fédéraux avaient commencé dimanche la retraite sur Torrón, poursuivis à courte distance par le général Orozco.

Le correspondant du « New-York-Herald » qui assista lundi à la bataille dit que la situation des fédéraux était désespérée; entourés de tous côtés, ils avaient 400 morts et beaucoup de blessés.

NEW-YORK, 27. — Une dépêche du gouvernement de Mexico prétend que le dernier combat annoncé d'abord comme une défaite, s'est transformé en victoire, lorsque les fédéraux ont attaqué par derrière les insurgés qui poursuivaient les forces du général Salaz.

L'entrevue de Venise

PARIS, 27. — L'entrevue particulière du « Temps » à Rome croit pouvoir affirmer que Guillaume II ne s'est nullement offert pour jouer le rôle d'arbitre ou de médiateur dans la guerre italo-turque. L'empereur se serait au-

Soieries dernières Nouveautés

Foulards, étoffes à bordures, Robes brodées, etc. pour toilettes de ville, robes de mariées, de noces etc. Demandez échant. Les couturiers sont priés de donner leur adresse.

GRANDS MAGASINS DE SOIERIES
Exportation de Soieries
Adolf Grieder & Cie., Zürich C.79
Fondée 1889

POUR DEGAGER LA POITRINE.

Il y a des années que je me sers des Pastilles Wybert, dites Gaba de la Pharmacie d'Or à Bâle. Elles sont excellentes pour dégager la poitrine, notamment lorsque les poumons ou la gorge sont irrités. Cuites dans l'eau, ces pastilles donnent une tisane très efficace, que j'emploie en gargarismes et en boisson.

St. Sch., instituteur, à Dürrenroth.

En vente partout à 1 franc la boîte.

Demander strictement les «Pastilles Gabas».

courts de ses conversations avec le roi Victor-Emmanuel borné à donner, avec une extrême réserve, des avis de modération quant aux conditions de paix à formuler par l'Italie.

Le bill des mineurs

LONDRES, 27. — Après avoir entendu le discours du leader travailliste Mac Donald, la Chambre des communes a repoussé, par 326 voix contre 83, l'amendement incorporant les chiffres de cinq et deux shillings dans le bill du salaire minimum des mineurs.

Les travaillistes voteront donc contre le bill en troisième lecture.

LA GUERRE

FRANCFORT, 27. — On mande de Salonique à la « Gazette de Francfort »:

« Dix-huit navires de guerre italiens, venant de la direction de Mytilène, ont passé en vue de Lemnos et continué leur route vers le golfe Thermaïque; en conséquence, le commandant en chef de fort de Karabournou a ordonné de redoubler de vigilance. »

Le voyage du kaiser

BRUXELLES, 27. — Après son entrevue avec l'archiduc François-Ferdinand et après avoir été salué par la flotte austro-hongroise l'empereur d'Allemagne a continué son voyage vers le sud à bord de « Hohenzollern ».

Les brigands kurdes

CHOI, (Perse), 27. — Les Kurdes, ont détruit, dans deux villages, une église nestorienne et une église luthérienne, et tué leurs desservants.

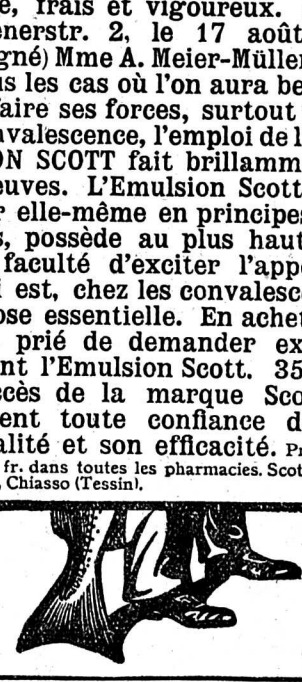
Les élections grecques

Les résultats définitifs des élections sont les suivants pour les 181 sièges du Parlement. Sont élus: 147 venizelistes, 8 théotokistes, 3 zaimitistes, 7 mavromachalistes, 8 rhyallistes 8 indépendants.



Pour les Convalescents.

Notre petit Ernest se trouvait, après avoir supporté une cruelle maladie, bien épuisé. Il n'avait aucun appétit, était toujours las et ne voulait plus aller à l'air libre. Après lui avoir administré de l'Emulsion Scott durant 2 mois, l'enfant devint, à notre grande joie, frais et vigoureux. Zurich, Dienerstr. 2, le 17 août 1910. (Signé) Mme A. Meier-Müller. Dans tous les cas où l'on aura besoin de refaire ses forces, surtout dans la convalescence, l'emploi de l'EMULSION SCOTT fait brillamment ses preuves. L'Emulsion Scott, riche par elle-même en principes nutritifs, possède au plus haut degré la faculté d'exercer l'appétit, ce qui est, chez les convalescents, la chose essentielle. En achetant on est prié de demander expressément l'Emulsion Scott. 35 ans de succès de la marque Scott inspirent toute confiance dans sa qualité et son efficacité. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).



Le „PAPILLON“

Le dernier numéro du PAPILLON le journal humoristique de la Suisse romande, est tout à fait plaisant. Il contient des dessins inédits de Clément, de Fontanez, de Reugon, de Raymond, d'Evert van Muyden, de Besson de Hugrenin, de Gottofrey, toute une phalange de jeunes dessinateurs de notre pays. A remarquer, un poème comique sur la grève des épiciers, une fantaisie sur la viande d'Etat, des mots, des jeux d'esprit, etc.

Le PAPILLON est le meilleur journal de la famille.

Les drames de la misère

— C'est tout! Dans la journée, on enterra l'étrangère, avec une pompe villageoise, mêlée de respect et d'attendrissement. La petite créature, qui était née durant cette nuit de trépas et d'orage au portée à l'église, je serai la main de l'abbé Morel et je partis...

— Ansi, cette femme avait eu un petit enfant. Mon Dieu! Mon Dieu! quelle lumière se fait soudainement en moi au milieu de ces ténèbres!

— Qu'avez-vous? demanda Gabriel Vernac à Maximilien; de grâce, qu'avez-vous? quel souvenir réveille ce tableau?

Le jeune avocat frissonna de tout son corps.

— Ce que j'ai? dit-il. Cette charrette, je crois la reconnaître, et cette femme, cette femme aux cheveux noirs, que vous avez vue morte, il me semble que c'est ma mère...

En entendant Maximilien Audoin pousser ce cri: « Il me semble que cette morte est ma mère! » Gabriel Vernac se sentit profondément ému; la sympathie qu'il éprouvait pour le jeune avocat devint une amitié soudaine, et il lui peignit en termes si vrais et si chaleureux ce qui se passait dans son âme, que Maximilien lui dit en pressant ses mains tendues:

— Vous souhaitez connaître mon passé, et savoir ce que fut ma jeunesse, je vais vous l'apprendre. Il me faut pour cela fouiller au plus profond de mes souvenirs, les souvenirs

d'un enfant. Où suis-je né? A Paris, sans aucun doute, car, lorsque j'y revins, à l'âge de vingt ans, il me parut que je rentrais dans mon véritable pays. L'aspect des monuments m'était familier; le nom des rues de certains quartiers rappelait des sons à mon oreille; il me semblait reconnaître les maisons. Oui, j'ai vu Paris enfant, j'ai prié dans ses églises, joué dans ses jardins, et bien que les vagues souvenirs aient passé sur moi, me roulant comme un naufragé, je suis très-sûr d'y avoir vécu. Il me semble voir encore les deux êtres qui veillaient sur mon berceau: Mon père, un homme grand, robuste, à figure virile et douce, quand il commandait, il avait la voix forte sans rudesse, et lorsqu'il me parlait, elle se faisait caressante et douce. Nous devions être riches... dans les visions presque effacées, de mes souvenirs, je vois les dentelles de mon berceau, le luxe des tapis, des meubles de soie. Les domestiques passent, muets, silencieux. J'entends une musique, le rire de ma mère, puis les sons voilés du piano qui chante plus qu'il ne vibre sous ses doigts chargés de bagues.

Ma mère! moi l'aveugle, Gabriel, et aujourd'hui je retrouve dans le croquis me la montrant vêtue d'une pauvre robe, ses longs cheveux traînant sur la paille d'une cour de presbytère de campagne, cette beauté qui me charmait quand j'étais tout petit, et que je comparais mon visage à celui de mes plus belles gravures. Mais ce que vous ne pouvez comprendre, ce que je définirais mal, c'est la grâce de son allure, la mélodie de sa voix, restée dans l'oreille de mon âme, c'est la joie enfantine avec laquelle elle me soulevait dans ses bras, en m'appelant son trésor, son amour! en inventant, pour me les donner, ces noms

charmants qui forment le vocabulaire d'une mère. J'étais un enfant rieur, heureux et riche. Un soir je m'endormis sous des rideaux de soie, et brusquement, au milieu de la nuit, mon père, affolé de terreur me prit dans ses bras et m'emporta. J'eus la sensation que je traversais une fournaise; Je vis des flammes des étincelles, un brasier... puis ma mère me serra sur son sein, en répétant:

— Il est sauvé! Dieu soit béni!

— Au, Dieu soit béni, Anita, répondit mon père.

Ce nom d'Anita est resté dans ma mémoire. Je le trouvais doux, heureux et charmant! Aujourd'hui, je le répète, comme si, en le prononçant, je pouvais évoquer, ressusciter celle qui pouvait alors y répondre.

A parer de la nuit d'incendie, une lacune se fait dans mes souvenirs. Je ne sais ce qui arriva, un grand malheur, sans doute. Mon père quitta la maison d'une façon brusque, mystérieuse. Ma mère pleurait, et plus que jamais me gardait contre sa poitrine. On eut souvent qu'ils n'avaient plus que moi pour consolation et pour espérance...

Le peintre serra la main de Maximilien.

— Pauvre ami! dit-il.

— La dernière fois que j'ai vu mon père, reprit l'avocat, ce fut dans une pièce étroite et sombre à laquelle nous étions parvenus après avoir traversé de longs couloirs. Je me souviens que ma mère ce jour-là, marcha longtemps, me tenant par la main, et quand je me sentis trop fatigué, elle me prit dans ses bras.

— Où allons-nous, disais-je.

— Dans la grande maison, disait-elle.

Nous nous arrêtâmes devant des murailles

hautes et sombres; les portes avaient un aspect sinistre... l'homme qui nous ouvrit nous regarda d'un air méchant qui me fit peur... ma mère montra un papier, l'homme le prit et nous ordonna d'attendre... Je me serrais et faré, craintif, contre ma mère!

— Allons-nous-en! lui dis-je.

— Et ton père, nous venons voir ton père.

— Vas-tu l'emmener avec nous?

— Je ne peux pas, me répondit-elle.

Pourquoi ne pouvait-elle pas emmener mon père? Que s'était-il passé? Ne nous aimait-il plus? Ces questions se pressaient dans mon front d'enfant, et me faisaient battre le cœur.

Le concierge reparut, et nous dit:

— Venez!

Nous le suivimes. Alors je vis mon père, si c'était le voir que de sentir entre lui et nous des grilles, rendant les caresses impossibles.

— Des grilles! répéta Gabriel Vernac.

— Ou, mon ami! répondit Maximilien, et autant que j'en puis juger aujourd'hui, mon père était prisonnier.

— Ah! malheureux! malheureux! s'écria le peintre.

— Il fut malheureux, mais je savais qu'il n'était pas coupable. J'appuie cette filiale conviction sur la tendresse que lui gardait ma mère, sur le respect avec lequel je l'entendais me parler de celui qu'elle appelait; le martyr! Le martyr! c'était donc une victime! Il souffrait par la faute d'autrui; il était la proie d'une machination terrible. Un jour, pendant une de ces visites, la dernière, hélas, ma mère me fit mettre à genoux, et je l'entendis qui disait à mon père:

— Béris ton enfant!

Mon père éleva ses mains, et de loin, les yeux levés vers le ciel, les joues ruisselantes de larmes il murmura:

— Que le seigneur soit avec toi, mon enfant! Max, que Dieu te garde du mal, mon fils bien-aimé!

A son tour ma mère tendit les bras vers mon père, et tomba défaillante. Je me précipitai sur elle, la couvrant de baisers et de pleurs... Quand je cherchai du regard mon père... une grille était retombée et nous étions seuls.

— Au revoir! au revoir! cria ma mère, comme si son mari pouvait encore l'entendre.

Au revoir! je n'ai jamais revu mon père.

— Et votre mère ne fit rien pour s'en rapprocher.

— Beaucoup de détails m'échappent dans cette lugubre histoire. Où allait mon père? Pourquoi ma mère me disait-elle souvent: Courage, petit, nous irons le rejoindre! — Je ne le sais pas... souvent, j'ai peur de deviner trop juste, et la vérité m'effraie au point que j'aurais peur de la lumière. Cependant, ma mère fit un matin venir une marchande qui nous acheta en bloc le peu que nous possédions encore. Nous allâmes demeurer dans une maison délabrée, au milieu de pauvres gens et à deux mois de là, ma mère acheta une charrette, un vieux cheval, mit des provisions et quelques marchandises dans le véhicule, et me dit:

— Max, nous allons rejoindre ton père. Je poussai un cri de joie.

Je ne saurais dire combien de temps dura le voyage. Je ne me sentais pas triste; le mouvement, la nouveauté des objets me charmaient; ma mère vendait de la toile, des

Photographie d'art

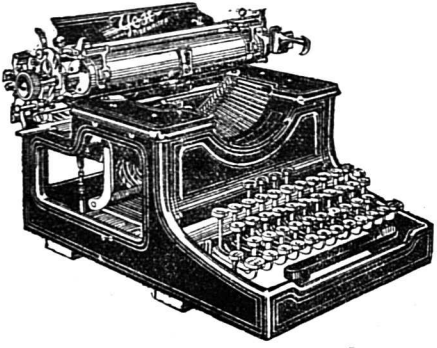
Madame. Ruggeri Storni, Avenue du Midi, Sion

Exécution artistique très soignée en tous genres d'agrandissements, qui par leur parfaite ressemblance donnent l'illusion de la vie; livraison encadrée ou non, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité pour Bébés et groupes de familles
Photographies en format et genre moderne
Reproduction d'après anciens portraits. Médailles en photo, Email sur brochures en or,

Portraits émaux pour pierres tombales

„YOST“ VISIBLE



Machine à écrire possédant tous les perfectionnements: Guide central; colonnateur à frein; touche de recul; mouvement à billes, etc. etc.

Beauté du travail
par la suppression du ruban encreur et l'impression directe du caractère sur le papier.

Prix du Format commercial Fr. 650
Pour renseignements s'adresser
E. Gessler à Sion

Baume St-Jacques

de C. TRAUMANN, phicien, Bâle

Remède souverain pour guérir toute plaie ancienne ou nouvelle, ulcérations, brûlures, varices, pieds ouverts, éruptions, eczéma, dartres, hémorrhoides, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt général

Bâle, Pharmacie St-Jacques
Lausanne, Pharmacie place St-François. MORIN & Cie, Palud 21.
SION, Pharmacie Faust

Femmes

dans les retards n'employez que le
MENSTRUOL
Prix, 6 fr. franco. Efficacité garantie.
Dépôt général: PHARMACIE DE LA
COURONNE, Lapontroie (Alsace Alle-
magne No. 589).

Armes à Feu
Florent 6mm fr. 2.50
Grand fr. 4.60. Re-
volver coups 7mm
depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50 Pistole t. fr. 1.65.
R. vo'ver ordonnance militaire, cal. 7/5 Fr.
16.50. Pistolet automatique, cal. 6/35 Fr. 39.-
Munitions. — Catalogue gratis.
Ls. ISCHY, fabr., Payerne.

Bicyclette „Touriste“
5 ans de garantie. Fabrica-
tion soignée, moderne et
archi solide, roulement très
léger, complète avec pneus Dunlop, contact
garde-boue, frein, sacoche et outils, fr. 95.
sup. pour frein TORPEDO fr. 15. **Modèle
anglais** de luxe 2 freins sur jantes nickelées,
filets couleur, roue libre, complète fr.
110.- Enveloppe forte depuis fr. 4.50. Cham-
bre à air avec valve Dunlop au Sclerand
dep. fr. 3.50, etc. Catalogue franco.
Ls. ISCHY, fabricant, Payerne

IDEAL

est en effet la crème pour chaussures „Idéal“
de la maison Fischer, car non seulement elle
donne un brillant rapide et durable, mais
elle conserve aussi le cuir, le rend souple et
impermeable. Exigez donc chez votre cor-
donnier ou épiciers spécialement „Idéal“. En
doses de 25, 40 et 60 cts. Seul fabricant:

G. H. FISCHER
fabrique-suisse d'allumettes et de graisses
Fehraltoif

Maison fondée 1866. Bon article pr. colporteurs
Remplissez vos tonneaux

Chacun peut faire en toute Saison, de
l'excellent vin blanc artificiel, agréable
et sain, revenant à 13 centimes le litre.
S'emploie pur ou mélangé avec du vin. Pré-
paration facile. Nombreux certificats. Paquets
pour 100 litres frs. 8.-; p. 150 l. frs. 12.-,
200 l. frs. 16.-, etc. - franco. A chaque en-
voi est joint le mode de préparation.

Fabrique de vin autorisée
Albert MARGOT :: Lausanne

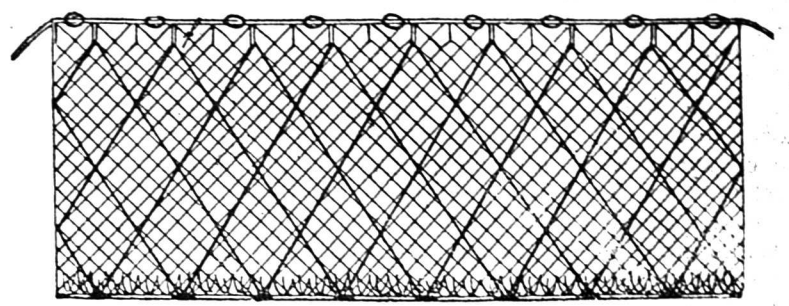
MA VIEILLE

expérience m'apprend que le meilleur savon
connu contre les taches de rousseur et pour
rendre la peau délicate, est souple, le teint
pur et blanc est le vrai

Savon au Lait de Lis
Bergmann

Marque: Deux Mineurs
Pain 80 cts. Comme remède sans rival contre
les peaux rudes et sèches et pour les teints
sensibles est à recommander
La Crème au Lait de Lises
„D A D A“
En vente le tube à 80 cts. chez:
SION: pharm. Henri Allot. G. Faust, V
Pitteloud, Xavier Zimme mann.
Coiff. Martin Ebner, Jos. Erné, E. Farter
Coiffur Ch. Ganter.
SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de
AChastonay; Coiff. Alois Heim.
MARTIGNY-VILLE: pharmacie M. Lavey,
Pharmacie Morand, Coiff. F. Favre-Collomb
MARTIGNY-BOURG: pharm. Ch. Joris.
St-Maurice: Coiff. Ch. d. Siebenthal
MONTHEY: E. Delacoste, pharm.
VISP: pharm. Ed. Burlet.
RIBOURG: F. Marty, pharm.

Grand magasin d'articles de pêche



Montage de tramails spéciaux pour rivières et de filets et lignes en tous genres. Fabrication de nasses métalliques, réparations de cannes à pêche, ligatures, etc. etc. Filets en fil anglais. Fournitures pour le montage. Liège de Sardaigne (mâle) en planches ou bignets. Fabrication de poissons artificiels perfectionnés et de montures soignées. — Catalogue illustré gratis et franco, Devis et renseignements pour retour.

PIGUET-CAPT, au Sentier (Vaud)

GOUDRON BURNAND
Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ANS DE SUCCES, contre CATARRHES TOUX BRONCHITES 1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

A CRÉDIT!

Les marchandises sont vendues avec un premier versement de dix francs aux grands magasins

Frankenstein - Meyer

BERNE, Boulevard extérieur 35
Grand choix en tissus, confections pour dames, hommes et enfants, chaussures, lingerie, trousseaux, lits de fer, ameublements en tous genres, voitures pr. enfants au même prix que partout au compant. Nombreuses succursales en Suisse et en France. La maison de Berne compte plus de 3500 abonnés.
Demandez la feuille d'abonnement à Berne.

MACULATURES à vendre à l'imprimerie du Journal

AGRICULTEURS !!
Si vous voulez nourrir votre bétail économiquement, donnez-lui le

CARO-MÉLASSE
fourrag. mélassé sans Tourbe
Le Caro-Mélasse est sans contredit le plus sain, le plus économique et le meilleur des fourrages mélassés.
Importantes at stations et certificats à dispositions.
En vente chez:
E. Exquis, négociant, Sion

Aux familles!
Ne restez jamais sans avoir sous la main le véritable
Alcool de menthe et Camomilles
GOLLIEZ
souverain contre les étourdissements, indigestions, maux de ventre, etc.
En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 2.-.
Pharmacie GOLLIEZ, Morat

Achat de Mobilier usagé

d'Hôtels et Pensions
tel que Meubles, Tapis, Lingerie et Batterie de Cuisine
Payement comptant aux meilleurs prix
Sur demande on se rend à domicile
11, Echelette, H. FESSLER Lausanne

LA GRANDE Boucherie F. ROUPH :: Genève

Maison fondée en 1880
Expédie rapidement viande de 1^{er} choix, par colis postal, depuis kg. 2.50 et au-dessus. Bouilli de fr. 1.30 à 1.50 le kilo. Rôti bœuf depuis fr. 1.70 Expédie également des quartiers à des prix très-bas.
Les commandes sont envoyées contre remboursement.

Travaux d'impression en tous genres
Imprimerie GESSLER
Rue de la Dent-Blanche
Beau choix d'étiquettes de vins
Exécution à toute heure de faire-part de décès
Livraison rapide et soignée à des prix très modérés

La seconde femme. Nouvelle bernoise par Rodolphe Wyss. Dédicée à sa chère mère. Traduite de l'allemand par Victor Segond. 2^{me} édition. Prix fr. 1.

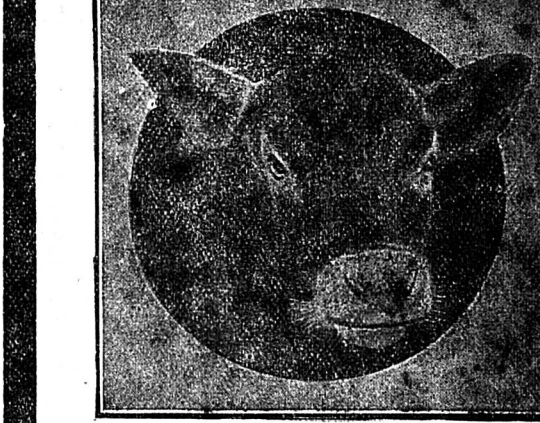
Voici ce qu'écrivit au sujet de ce livre une lectrice qui s'y connaît:
„On ne rencontre que rarement des pages plus délicates, plus belles et d'un parfum plus exquis. A leur lecture, il me semblait m'abreuver de l'eau délicieuse d'une source de montagne“.

Nervosan
Dernière conquête dans le domaine médical. Recommandé par M.M. les médecins contre la nervosité, pauvreté du sang, anémie, migraine, manque d'appétit, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la neuralgie, la neurasthénie sous toutes formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs.
Remède fortifiant le plus intensif de tout le système nerveux.
Prix fr. 3.50 et 5.-

mouchers dans les fermes. On l'accueillait bien! elle était si douce et elle paraissait si triste. Elle ne souriait plus, plus jamais! ses lèvres avaient pâli et ne s'ouvraient plus que pour des baisers! Il faisait beau, les chemins étaient pleins de fleurs, les arbres étendaient leurs faris rameaux le long des chemins que nous parcourions; à mesure qu'avancait le voyage, ma mère semblait allégée d'une partie de son chagrin, et cependant, si son cœur se dilatait un peu à l'idée de revoir mon père, sa santé paraissait chancelante... elle souffrait. Sa marche devenait lourde, souvent, elle avait des frissons de crainte. Ah! pauvre noble femme! quelle agonie et quelle mort!
Maximilien resta sans parler, puis il reprit en serrant avec force les doigts de l'artiste.
— Un soir, la voiture courait sur la route, ma mère se plaignait, elle si patiente; un orage éclata, fureux, subit, terrible! le vent, le tonnerre, les éclairs se succédaient et se confondaient, et ma mère me serrait contre elle avec force, murmurait:
— Pourvu que j'arrive avant l'heure!
L'heure de mort, l'heure de délivrance! Je sais-je...
Elle pleurait, elle me faisait prier, elle activait la marche du vieux cheval. Mais ses forces tairent son courage, elle appela au secours et se renversa dans la carriole en jetant un grand cri.
Que faire! Rien sur la route, l'ouragan dans l'air; dans la nuit je vis une lumière et je fis pas pour guide... blessé, ruisselant d'eau, le visage labouré par les épines, j'arrivai dans une ferme où demeurait un vieillard. Je le

30 ANS DE SUCCES

La **LACTINA SUISSE** farine pour la préparation du lait végétal, destiné à l'élevage et à l'Engrais des Veaux et Porcelets. Seul aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel. En sacs de 5, 10, 25 et 50 kgs.



„Je certifie que la ferme de notre établissement utilise pour l'élevage des veaux le produit alimentaire de la maison Panchaud & Cie. à Vevey et désigné sous le nom de **LACTINA SUISSE**. Ce produit ajouté au lait, dans la proportion de 250 grammes de **LACTINA SUISSE** délayée dans 4 litres d'eau pour 6 à 8 litres de breuvage mixte comme ration journalière d'un veau, nous a donné de très bons résultats. Aussi est-ce avec plaisir que je puis recommander ce produit aux éleveurs.“
DOMBRESSON, le 25 juillet 1911.
Le Directeur de l'Orphelinat Borel:
Signé: Paul FAVRE

Des centaines d'autres certificats des plus grands éleveurs sont à la disposition du public,
AGRICULTEURS! La „LACTINA SUISSE PANCHAUD“ et exigez la marque „ANCRE“
Demandez En vente chez les principaux négociants, droguistes et grainiers. Se méfier des contrefaçons.

pauvre peit, que devintes vous?
— Le brave homme qui m'avait pris en pitié, Cornelle Aubin, me garda chez lui... c'est l'instituteur du village, il vivait modestement de ses appointements et de la culture de son jardin. Ce qu'il savait, il me l'enseigna. D'après mes vêtements, il concluait que mes parents avaient connu l'opulence, et se croyait obligé de m'élever en prévision de ce qui deviendrait plus tard si j'arrivais à les retrouver. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il avait fait des efforts infructueux pour retrouver la trace de ma mère. Dans ces petits pays où les chemins de fer sont inconnus, où les habitants de deux villages voisins se rencontrent à peine tous les ans le jour de la foire ou de l'assemblée, les nouvelles ne circulent guère... peut-être aussi, Cornelle Aubin, sachant que ma mère était morte, préférait-il me laisser au fond du cœur l'espérance vague de la retrouver un jour. Les âmes d'enfant ne sont pas de force à supporter la douleur, et si ce fut ce motif qui scella ses lèvres, je bénis encore sa mémoire pour le soin pieux avec lequel il garda flottant devant moi le cher fantôme que je ne devais plus revoir.
J'appris de Cornelle Aubin ce qu'il savait; le curé, le juge de paix firent le reste, ou plutôt tous les deux m'enseignèrent le grand art d'appréhender. Je me formai une méthode spéciale, lisant autant dans le livre de la nature que dans les feuilles des volumes, cherchant la vérité dans l'toile et dans la fleur, trouvant Dieu dans ses œuvres et l'adorant dans ses mystères, grave comme un enfant précocement éprouvé, fervent comme un prosélyte et me demandant de quel côté me pousserait ma vocation, si toutefois j'avais une vocation.
La plupart des hommes se figurent ferme-

ment qu'ils sont appelés à faire quelque chose, tandis que l'exception seule a droit à une place à part. Ce que je voulais, ce que je devais faire, je ne me le disais point encore, mais ce qui sonnait sur l'océan de mes souvenirs était l'image d'un homme me tendant les bras à travers les grilles d'une prison.
A mesure que je grandissais, que je me rendais compte des effets et des causes, je conclusais que mon père avait été passible de la loi, frappé, opprimé par elle. Qu'il fut innocent cela ne faisait aucun doute dans mon esprit, les expressions dont plus d'une fois se servit ma mère ces mots de « martyr » de « victime » prononcés par elle, m'affirmaient l'innocence de mon père. Mon père était donc un innocent atteint par la justice, convaincu d'un crime, condamné comme coupable, flétri, séparé de la société. En songeant à cette condamnation à ce martyr enduré par deux êtres qui réalisaient pour moi l'idéal de la beauté. Qui sait! me demandais-je pendant les heures de rêverie, d'angoisse, consacrées à interroger le passé pour lui demander la solution de l'avenir qui sait si mon père a été défendu par un de ces hommes qui font luire un divin flambeau dans les ténèbres d'une cause qui d'avance semble perdue? Faute d'une parole éloquente il a sans doute succombé. Sa condamnation entraîna notre ruine, le départ de ma mère, sa mort. — Et je ne trouvais pas de vocation plus belle que celle de l'avocat, et je me vouai à l'éloquence du barreau. Que je dis, je m'y vouai, c'est-à-dire que je lus des plaidoiries, j'audiai des questions de droit; mon rêve était de devenir avocat, de prêter l'appui de ma parole aux pauvres gens, de sauver l'honneur et les biens d'une famille en larmes, de me faire le protecteur de la veuve et le père de l'orphelin.
— C'est bien, dit Vernac, d'une voix attendrie.
— Peut-être avais-je raison; mais d'un autre côté, je ne pouvais me résoudre à faire part de mes souhaits ardents au brave homme qui m'avait élevé. L'ingratitude, à son égard, m'eût semblé un crime impardonnable. Il mourut en me bénissant:
— Maximilien, me dit-il, pars pour Paris, fais ton droit, deviens savant, célèbre, je te bénis pour le courage avec lequel tu mas caché ton désir secret. Puisse le Seigneur te récompenser un jour d'avoir permis à Cornelle Aubin de mourir paisible et consolé.
— Il expira et me légua sa petite fortune. C'est alors que je vins à Paris. Je me tins la parole que je m'étais donnée, je travaillai, j'appris vite, et dès que ma parole put être de quelque secours aux malheureux, je la leur offris. Ce que je suis, vous le voyez, un orphelin, dont le père est peut-être mort sous l'infamante casaque d'un galérien, et dont la mère expira de douleur sur une grande route!
— Ah! pauvre noble cœur! s'écria Vernac.
— J'ai beaucoup souffert, beaucoup lutté, repris l'avocat, il m'a fallu éteindre une imagination trop vive, combattre mes passions dans leur germe, afin de parvenir à en triompher.
(à suivre)

UNE DAME QUI A MAIGRI DE 28 KILOGS
sans aucun malaise, grâce à l'emploi d'un remède facile, par gratitude, fera connaître ce remède à toute personne à qui il pourrait être utile. Ecrivez franchement à M^{me} BARBIER, 38, rue Gambetta, LYON.